



[Accueil](#) > [S.A.S. le Prince Albert II](#) > [Actualité](#) > [2009](#) > [Octobre](#)

Remise des lettres de créance de S.E. M. Charles Hammerman RIVKIN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d Amérique auprès de la Principauté de Monaco

Au Palais Princier, le jeudi 29 octobre, en fin de matinée, a eu lieu la cérémonie de remise des Lettres de créance de S.E. M. Charles Hammerman RIVKIN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d Amérique auprès de la Principauté de Monaco.



S.E. M. Charles Hammerman RIVKIN était accompagné pour la circonstance de Mme Kathleen A. RILEY, Consul Général des Etats-Unis d'Amérique à Monaco. Après avoir été accueilli devant la Porte d'Honneur du Palais par le piquet d'honneur de la Compagnie des Carabiniers sous les ordres du Commandant Philippe REBAUDENGO, Chef de Corps de la Compagnie, l'Ambassadeur M. Charles Hammerman RIVKIN gagnait le Salon des Glaces, conduit par le Colonel John JAYET, Chambellan de S.A.S. le Prince, avec Mme Kathleen A. RILEY.

S.E. M. Charles Hammerman RIVKIN procédait à la remise de ses Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain, qui était entouré de M. Jacques BOISSON, Secrétaire d'Etat, M. Georges LISIMACHIO, Chef de Cabinet de S.A.S. le Prince et Mme Mireille PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures. A l'issue de la cérémonie, S.A.S. le Prince recevait l'Ambassadeur dans le Salon de Famille pour une audience.

Monaco et les Etats-Unis d'Amérique entretiennent officiellement des Relations Diplomatiques depuis le 14 novembre 2006.

Des liens familiaux, historiques, culturels et économiques rapprochent les deux pays. Toutefois, des divergences sérieuses existent sur des points essentiels tels que la protection de l'environnement, la promotion d'un développement durable et l'action humanitaire. Cependant, depuis la nouvelle orientation donnée au Gouvernement américain par le Président de B. OBAMA, ces domaines pourraient être développés avec la Principauté.

Toutefois, en matière d'environnement, les Etats-Unis sont parties, tout comme la Principauté, à la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis 1974 (date de ratification) ; la Convention de RAMSAR sur les zones humides et la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone stratosphérique.